

Les infirmières ont signé hier des pétitions, puis aujourd'hui le manifeste de la désobéissance infirmière. Mais le 26 janvier, seulement quelques milliers d'entre elles ont manifesté dans les grandes villes de France, pour exiger l'abrogation des ordres professionnels... C'est trop peu, nous avons la force du nombre, utilisons là !... Le 4 mars, c'est la mise en place des chambres disciplinaires !



## Il est urgent de bouger, de nous mobiliser : le 4 mars refusons les chambres disciplinaires

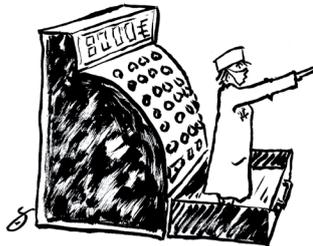
Majoritairement les infirmières refusent un ordre, certes légal, puisque voté par les députés en 2006, mais illégitime, car 87% des infirmières en 2007 n'ont pas voté pour élire les conseillers ordinaires.

De multiples pétitions ont été signées, puis le manifeste de la désobéissance infirmière, qui peut d'ailleurs, toujours être signé sur Internet [www.contrordreinfirmer.org](http://www.contrordreinfirmer.org)

Apposer sa signature en bas d'un texte, tel que le manifeste, c'est déjà un engagement personnel, mais ça ne suffit pas...

C'est dans rue et dans l'action que nous ferons reculer le gouvernement ! ... Et obtiendrons l'abrogation des ordres !

JE JURE  
SUR LA SAINTE PIQUE  
DE RESTER FIDÈLE  
À L'ORDRE



Mais ce n'est pas avec 1000 ! ni avec 2000... ni avec 4000 personnes dans les rues comme le 26 janvier, que nous gagnerons.

C'est avec des centaines de milliers d'infirmières, de kinés, de pédicures podologues dans les rues de Paris et d'ailleurs ! et ça se prépare.

Il est plus que temps de se mobiliser, la répression contre les infirmières récalcitrantes est en marche.

Dans un courrier en date du 17 janvier 2010 adressé aux conseils départementaux, l'ordre national infirmier (ONI) détaillait les procédures à initier face à une situation « bloquante et préjudiciable aux intérêts de l'ordre » : Majoration de la cotisation, recouvrement par voie d'huissier, plainte auprès du procureur

de la république pour exercice illégal de la profession infirmière ...

Parallèlement, des députés UMP (la loi a été voté par la droite) s'interrogent sur l'utilité de l'ordre « Nous n'aurions pas dû voter cette loi...75 € ce n'est pas raisonnable ...» disent-ils. On commence à parler de légiférer pour baisser la cotisation, certains parlent de 10 €. Mais l'ONI n'est pas d'accord, et de toute façon : **Même gratuit l'ordre on n'en veut pas !**

Ce n'est pas qu'une question d'argent :

■ le 4 mars prochain, dans chaque conseil régional de l'ordre infirmier, les chambres disciplinaires de première instance, vont se mettre en place, **il nous faut l'empêcher !**

■ Un décret relatif au contrôle de l'insuffisance professionnelle des médecins, pharmaciens, sages-femmes et aujourd'hui, infirmières, kinés, pédicures podologues va prochainement être appliqué...

■ Un projet de code de déontologie infirmier est présenté par l'ONI...Demain les contrats de travail des salariés du public, mais surtout du privé seront contrôlés par l'ordre. L'ordre pourra déclencher une poursuite disciplinaire à l'encontre d'un professionnel infirmier du secteur privé qui aurait un contrat de travail qui ne répondrait aux règles déontologiques !!! (cf page 87 et 88 du projet de code de déontologie infirmier)

Ne nous leurrions pas, les conditions de travail qui ne font que s'aggraver, la qualité des soins qui ne fait que baisser, les salaires qui stagnent comme jamais... L'ordre, ce n'est pas son problème !!!

**L'ordre est dangereux**

Paris le 9/02/10

**Resistons en commençant par empêcher les chambres disciplinaires de se constituer,**